



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 AVRIL 2014
(N° 3 - 2014)

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Florence DUFOUR, Abel LEMBA DIYANGI, Corinne GUERLAIN, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Christophe MÉZIÈRES, Marion BERGERON, Frédéric LE GRAND, Martine ROVIRA, Yves OMEJKANE, Gabrielle GIRAUX, Marc LE BOURGEOIS, Dorothée OBERTI, Daniel CAFFIN, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Jean-Pierre OBERTI, Stéphane BOSSARD, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIÈRE, Christian LEDOUX, Patricia DUPORT, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance.

**DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR Jean-Pierre BÉQUET, MAIRE
du 6 février 2014 au -4 avril 2014**

en application des articles L.2122-21, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ✓ Décision n° 2014/018 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ALEXANDRA CARRASCO POUR DES ANIMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE
- ✓ Décision n° 2013/019 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC AGATA PODSIADLY POUR DES ATELIERS ARTISTIQUES EN MILIEU SCOLAIRE
- ✓ Décision n° 2014/020 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET A L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE STAGES ORGANISÉS PAR VO.I. JUDO PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES 2014,
- ✓ Décision n° 2014/021 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC FRANCOISE GOLDSTEIN POUR DES ATELIERS ARTISTIQUES EN MILIEU SCOLAIRE,
- ✓ Décision n° 2014/022 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC KATAYOUN ROUHI POUR DES ATELIERS ARTISTIQUES EN MILIEU SCOLAIRE,
- ✓ Décision n° 2014/023 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MINKA MAJARA-DELAERE POUR DES ATELIERS ARTISTIQUES EN MILIEU SCOLAIRE,
- ✓ Décision n° 2014/024 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC INGRID GAUDICHAU POUR DES ATELIERS ARTISTIQUES EN MILIEU SCOLAIRE,
- ✓ Décision n° 2014/025 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT POUR LA VALORISATION DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE,
- ✓ Décision n° 2014/026 : SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU TARIF JAUNE POUR LA MATERNELLE VAVASSEUR,
- ✓ Décision n° 2014/027 : ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX DIVERS DE LA VOIRIE COMMUNAL N° 2014-ST/01-MAPA-TRVX,
- ✓ Décision n° 2014/028 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS SUR OISE ET L'ASSOCIATION « VO.I.JUDO »,
- ✓ Décision n° 2014/029 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS SUR OISE ET L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB AUVERSOIS »,

- ✓ Décision n° 2014/030 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS SUR OISE ET CORINNE OUZET, AUTO-ENTREPRENEUR,
- ✓ Décision n° 2014/031 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENCADREMENT D'UNE ANIMATION VIVANTE SUR LE SALON DE LA BANDE DESSINÉE,
- ✓ Décision n° 2014/032 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENCADREMENT D'UNE ANIMATION D'INITIATION PICTURALE SUR LE SALON DE LA BANDE DESSINÉE 2014
- ✓ Décision n° 2014/033 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENCADREMENT D'UNE ANIMATION DE « MAGIE CLOSE-UP » POUR LE SALON DE LA BANDE DESSINÉE 2014,
- ✓ Décision n° 2014/034 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENCADREMENT D'UNE ANIMATION DE PERFORMANCES GRAPHIQUES SUR LE SALON DE LA BANDE DESSINÉE 2014,
- ✓ Décision n° 2014/035 : SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LE BATIMENT DU « FOYER DES ANCIENS»
- ✓ Décision n° 2014/036 : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA SIRÈNE D'ALERTE DE LA COMMUNE,
- ✓ Décision n° 2014/037 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION SUR LES PARCELLES AC 388 ET 389,
- ✓ Décision n° 2014/038 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL,
- ✓ Décision n° 2014/039 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL,
- ✓ Décision n° 2014/040 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC,
- ✓ Décision n° 2014/041 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC,
- ✓ Décision n° 2014/042 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC,
- ✓ Décision n° 2014/043 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC,
- ✓ Décision n° 2014/044 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS POUR LES CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES POUR L'ANNÉE 2014,
- ✓ Décision n° 2014/045 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL,
- ✓ Décision n° 2014/046 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC,
- ✓ Décision n° 2014/047 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE RELATIF AU RAMASSAGE D'ENFANTS DES ÉCOLES DE CHAPONVAL ET DES AULNAIES AU GYMNASE DE LA COMMUNE DE JANVIER A AOUT 2014,
- ✓ Décision n° 2014/048 : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE PRESSEUR AUVERSOIS »
- ✓ Décision n° 2014/049 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIÉTÉ O SERVICES FRANCE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE FONTAINE D'EAU PURIFIÉE A L'ESPACE JEUNES,
- ✓ Décision n° 2014/050 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TÉLÉSURVEILLANCE POUR LE BATIMENT COMMUNAL « MAISON DE L'ILE »,
- ✓ Décision n° 2014/051 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TÉLÉSURVEILLANCE POUR LE BATIMENT COMMUNAL « MANOIR DES COLOMBIÈRES»,
- ✓ Décision n° 2014/052 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE TÉLÉMAINTENANCE POUR LE BATIMENT COMMUNAL « MANOIR DES COLOMBIÈRES»,
- ✓ Décision n° 2014/053 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE ENGRENAGE THÉÂTRE POUR LA CRÉATION D'UN PROJET THÉÂTRAL PARTICIPATIF INTITULÉ : « JAURÈS, LA VÉRITÉ ET LE SILENCE »
- ✓ Décision n° 2014/054 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION À USAGE D'HABITATION
- ✓ Décision n° 2014/055 : SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'ISOLATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DES AULNAIES

✓ **Décision n° 2014/056 : SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DES AULNAIES**

✓ **Décision n° 2014/057 : FIXATION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014**

✓ **Décision n° 2014/058 : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LE GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES DE FRANCE (GCU)**

✓ **Décision n° 2014/059 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ**

1) INSTALLATION DE JEAN-PIERRE BRIHAT (délib. 14-009)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-4,

Vu le Code électoral, et notamment son article L.270,

Vu le procès verbal en date du 4 avril 2014 visé par la Sous-préfecture de Pontoise le 7 avril 2014, relatif à l'installation du Conseil Municipal,

Vu le courrier de Monsieur Élie LE PORT en date du 5 avril 2014, par lequel il présente sa démission de ses fonctions de Conseiller municipal,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre BRIHAT, suivant de la liste «VIVRE AUVERS ENSEMBLE», a été sollicité par courrier en date du 7 avril 2014 pour remplacer Monsieur Élie LE PORT au Conseil municipal,

Considérant que, par un courrier en date du 7 avril 2014, Monsieur Jean-Pierre BRIHAT a accepté d'intégrer le Conseil municipal,

Madame le Maire

➤ **PROCÈDE** à l'installation de Monsieur Jean-Pierre BRIHAT dans ses fonctions de Conseiller municipal,

Le Conseil municipal,

➤ **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Jean-Pierre BRIHAT à compter de ce jour.

2) INDEMNITÉS DES ÉLUS (délib. 14-010),

Vu la loi organique n° 92-175 du 25 février 1992,

Vu l'article 36 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 (loi dite « élection »),

Vu le décret n° 2010-761 du 7 juillet 2010 et 2010-783 du 8 juillet 2010,

Vu la circulaire du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (JO du 31 mai 1992),

Vu la circulaire du 24 mars 2014 relative au rappel des mesures à prendre par les Conseils municipaux,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 constatant l'élection du maire et de 08 (huit) adjoints,

Vu la délibération n° 2014-006 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 déterminant le nombre de poste d'adjoint au maire à 08 (huit).

Vu les arrêtés municipaux en date du 10 avril 2014 portant délégation de fonctions à Mesdames et Messieurs les 8 adjoints

1 ^{er} adjoint	Madame Florence DUFOUR
2 ^{ème} adjoint	Monsieur Eric COLIN
3 ^{ème} adjoint	Madame Corinne GUERLAIN
4 ^{ème} adjoint	Monsieur Abel LEMBA DIYANGI
5 ^{ème} adjoint	Madame Martine ROVIRA
6 ^{ème} adjoint	Monsieur Florent BEAULIEU
7 ^{ème} adjoint	Madame Sylvie JACQUEMIN
8 ^{ème} adjoint	Monsieur Frédéric LE GRAND

et Messieurs et Mesdames les 7 conseillers municipaux délégués

1 ^{er} conseiller délégué	Monsieur Daniel CAFFIN
2 ^{ème} conseiller délégué	Monsieur Christophe MÉZIÈRES
3 ^{ème} conseiller délégué	Madame Marion BERGERON
4 ^{ème} conseiller délégué	Madame Dorothea OBERTI
5 ^{ème} conseiller délégué	Madame Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI
6 ^{ème} conseiller délégué	Monsieur Thomas OMEJKANE
7 ^{ème} conseiller délégué	Madame Colette BRUNELIÈRE

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 6 951.habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 % ,

Considérant que pour une commune de 6 951 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 22 % ,

Madame le Maire propose de fixer le taux des indemnités versées aux élus et qui sont calculées par référence à l'indice BRUT 1015 applicable aux agents de la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

➤ **DÉCIDE** l'application de la loi 2000-295 du 5 avril 2000 à compter du 5 avril 2014, suivant le barème antérieur fixé par l'article L.2123-20, ainsi qu'il suit :

- Madame le Maire : 52,25 % de l'indice 1015

- Chef de lieu de canton : 15 % du taux maximum fixé

Suivant les barèmes antérieurs fixés par les articles L.2123-24 et L2123-24-1, II du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mesdames et Messieurs les Adjointes : 15,70 % de l'indice 1015

Mesdames et Messieurs les Conseillers Délégués : 5,20 % de l'indice 1015

➤ **DIT** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

➤ **DIT** que la dépense sera inscrite chaque année à l'article 6531 du budget.

3) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES SYNDICATS MIXTES ET AUTRES ORGANISMES (délib. 14-011)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes,

Considérant que ces syndicats et autres organismes précisent dans leurs statuts respectifs le nombre de délégués titulaires et suppléant pour la commune d'Auvers-sur-Oise,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, délibère ainsi qu'il suit :

➤ **SIAVOS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud)**

Nombre de délégués titulaires : 2

Nombre de délégués suppléants : 2

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élus titulaires

- Corinne GUERLAIN

- Florent BEAULIEU

Élus suppléants

- Florence DUFOUR

- Abel LEMBA DIYANGI

➤ **SMBO (Syndicat Mixte des Berges de l'Oise)**

Nombre de délégué titulaire : 1

Nombre de délégué suppléant : 1

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élu titulaire

- Marion BERGERON

Élu suppléant

- Colette BRUNELIÈRE

➤ **SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France)**

Nombre de délégué titulaire : 1

Nombre de délégué suppléant : 1

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élu titulaire

- Marion BERGERON

Élu suppléant

- Florence DUFOUR

➤ **SMDEGTVO (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise)**

Nombre de délégués titulaires : 2

Nombre de délégués suppléants : 2

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élus titulaires

- Florent BEAULIEU

- Gabrielle GIRAUX

Élus suppléants

- Corinne GUERLAIN

- Christian LEDOUX

➤ **SEM DU CHATEAU (Syndicat d'économie mixte)**

Nombre de délégué titulaire : 1

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élu titulaire

- Isabelle MÉZIÈRES

➤ **SMGFAVO (Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise)**

Nombre de délégué titulaire : 1

Nombre de délégué suppléant : 1

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élu titulaire

- Daniel CAFFIN

Élu suppléant

- Florence DUFOUR

➤ **ASIMPAD (Association de soins infirmiers pour le maintien des personnes âgées à domicile)**

Nombre de délégué titulaire : 1

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élu titulaire

- Éric COLIN

➤ **CAISSE DES ÉCOLES**

Nombre de délégués titulaires : 7

A l'unanimité, sont désignés :

Élus titulaires

- Abel LEMBA DIYANGI

- Frédéric LEGRAND

- Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI

- Jean-Pierre OBERTI

- Stéphanie BOSSARD

- Patricia DUPORT

- Marie-Agnès GILLARD

➤ **CAMA (Collectif d'Animation Municipal d'Auvers-sur-Oise)**

Nombre de délégués titulaires : 8

A l'unanimité, sont désignés :

Élus titulaires

- Florent BEAULIEU

- Martine ROVIRA

- Frédéric LEGRAND

- Daniel CAFFIN

- Marion BERGERON

- Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI

- Jean-Pierre OBERTI

- Jean-Pierre BRIHAT

➤ **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

Nombre de délégués titulaires : 5

A l'unanimité, sont désignés :

Élus titulaires

- Éric COLIN

- Gabrielle GIRAUX

- Christian LEDOUX

- Patricia DUPORT

- Emilie SPIQUEL

➤ **CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales)**

Nombre de délégué titulaire : 1

Nombre de délégués suppléants : 1

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élu titulaire :

- Éric COLIN

Elu suppléant :

- Gabrielle GIRAUX

➤ **COMITÉ DE JUMELAGE**

Nombre de délégués titulaires : 6

A l'unanimité, sont désignés :

Élus titulaires

- Florence DUFOUR

- Sylvie JACQUEMIN

- Christophe MÉZIÈRES

- Yves OMEJKANE

- Thomas OMEJKANE

- Jean-Pierre BÉQUET

➤ **CONSEILS D'ÉCOLES**

Nombre de délégués titulaires : 1 par école

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| | <u>Élus titulaires</u> |
| ✓ Aulnaies Maternelle | - Stéphanie BOSSARD |
| ✓ Aulnaies Primaire | - Jean-Pierre OBERTI |
| ✓ Groupe Scolaire Vavasseur | - Abel LEMBA DIYANGI |
| ✓ École Chaponval | - Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI |

➤ **COLLÈGE DAUBIGNY**

Nombre de délégués titulaires : 2

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élus titulaires

- Isabelle MÉZIÈRES
- Abel LEMBA DIYANGI

➤ **CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne)**

Nombre de délégué titulaire : 1

Nombre de délégués suppléants : 1

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élus titulaires

- Isabelle MÉZIÈRES
- Dorothea OBERTI

➤ **OMS (Office Municipal des Sports)**

Nombre de délégués titulaires : 6

A l'unanimité, sont désignés :

Élus titulaires

- Abel LEMBA DIYANGI
- Frédéric LEGRAND
- Daniel CAFFIN
- Gabrielle GIRAUX
- Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI
- Jean-Pierre BRIHAT

➤ **PNR (Parc Naturel Régional)**

Nombre de délégué titulaire : 1

Nombre de délégué suppléant : 1

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élu titulaire :

- Isabelle MÉZIÈRES

Elu suppléant :

- Marion BERGERON

➤ **AES (Association Emploi Solidarité)**

Nombre de délégués titulaires : 6

A l'unanimité, sont désignés :

Élus titulaires :

- Éric COLIN
- Martine ROVIRA
- Marc LE BOURGEOIS
- Christian LEDOUX
- Patricia DUPORT
- Julien SÉRIGNAC

➤ **LES AMIS DES VIEUX**

Nombre de délégués titulaires : 2

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élus titulaires :

- Éric COLIN
- Martine ROVIRA

➤ **LES UNS LES AUTRES**

Nombre de délégués titulaires : 2

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élus titulaires :

- Éric COLIN
- Martine ROVIRA

➤ **LES AMIS DU MUSÉE DAUBIGNY**

Nombre de délégué titulaire : 1 (Maire et Adjoint chargé de la culture)

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

- Isabelle MÉZIÈRES
- Sylvie JACQUEMIN

➤ **COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Nombre de délégués titulaires : 5

Nombre de délégués suppléants : 5

A l'unanimité, sont désignés :

Élus titulaires

- Isabelle MÉZIÈRES
- Florence DUFOUR
- Eric COLIN
- Marc LE BOURGEOIS
- Jean-Pierre BRIHAT

Élus suppléants

- Florent BEAULIEU
- Abel LEMBA DIYANGI
- Dorothea OBERTI
- Daniel CAFFIN
- Nolween CLARK

➤ **CTP (Comité Technique Paritaire)**

Nombre de délégués titulaires : 3

Nombre de délégués suppléants : 3

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

sont désignés :

Élus titulaires

- Isabelle MÉZIÈRES
- Florence DUFOUR
- Marc LE BOURGEOIS

Élus suppléants

- Corinne GUERLAIN
- Dorothea OBERTI
- Daniel CAFFIN

4) DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES (délib.14-011)

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

➤ **DÉCIDE** de fixer comme suit la composition de la commission municipale des **FINANCES** :

- | | | |
|---------------------|--------------------|----------------------|
| - Isabelle MÉZIÈRES | - Florence DUFOUR | - Éric COLIN |
| - Corinne GUERLAIN | - Florent BEAULIEU | - Abel LEMBA DIYANGI |
| - Martine ROVIRA | - Sylvie JACQUEMIN | - Frédéric LEGRAND |
| - Marc LE BOURGEOIS | - Julien SÉRIGNAC | - Jean-Pierre BRIHAT |

5) MOTION CONCERNANT le Décret N° 2014-168 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val d'Oise(délib. 2014-013)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a déposé au nom de la liste « TOUS UNIS POUR AUVERS, en date du 19 mars, une requête en annulation contre le Décret N° 2014-168 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val d'Oise.

En effet, les dispositions contenues dans ce décret, impactent la Commune d'Auvers sur Oise par l'éclatement du Vexin en trois cantons.

- rattachement des cantons de Magny-en-Vexin et Vigny à celui de Vauréal,

- explosion des cantons de Marines, rattachés à Pontoise

- rattachement du canton de la **Vallée du Sausseron (Auvers-sur-Oise) à Saint-Ouen-l'Aumône.**

Ce redécoupage géographique est un rude coup porté à l'existence même du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

- Les délimitations ne tiennent pas compte des particularités géographiques et culturelles des territoires ruraux.

- Les délimitations ne tiennent pas compte des bassins de vie : manifestations culturelles, sportives, carte scolaire...

- Les délimitations ne tiennent pas compte du périmètre de la communauté de communes de la vallée de l'Oise et des impressionnistes, qui détermine un véritable cadre social, économique, culturel.

Nous demandons , par 23 POUR, 5 CONTRE (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Jean-Pierre BRIHAT) et 1 ABSTENTION (Nolwenn CLARK) l'annulation du décret n° 2014-168 du 17 février 2014 portant la délimitation du canton N° 17 dans le département du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal souhaite être informé des observations que formulera le Gouvernement en réponse à cette motion, et être convoqué à l'audience au cours de laquelle la requête déposée le 19 mars 2014 sera examinée par le Conseil d'Etat.

Jean-Pierre BÉQUET

Sur la forme il aurait été plus correct d'adresser le texte avant la séance du Conseil municipal. Pour l'avenir s'il devait y avoir d'autres motions à caractère politique, il serait préférable de l'adresser en même temps que l'ordre du jour ou au moins deux jours avant. Sur le fonds, ce texte comprend de graves inexactitudes que je suis obligé de relever :

- dire que ce décret impacte la commune par l'éclatement du Vexin en trois cantons alors que l'on passerait de quatre à trois cantons,

- dire que cela ne tient pas compte des réalités géographiques des territoires et surtout de la Communauté de communes qui est actuellement éclatée entre quatre cantons, alors que ce projet de décret est beaucoup plus cohérent puisqu'il ramène toute la Communauté de communes sur un seul canton.

Sur le plan académique, le territoire de l'éducation nationale comprend la Communautés de communes et la commune de Saint-Ouen-l'Aumône.

Le projet du décret correspond à l'application de la loi qui a été votée par le Parlement qui fixe deux grands principes constitutionnels, l'équité et la parité.

Je vous rappelle que les cantons ne sont pas égaux dans le Val d'Oise, le plus petit est le canton de Vigny avec 10 000 habitants et le canton le plus gros celui de Cergy avec 60 000 habitants.

Et puis en 2011, lors du renouvellement du Conseil général, six femmes ont été élues sur 39 conseillers. Les nouveaux textes prévoient des binômes un homme, une femme, ce qui nous permet de garantir avec certitude qu'il y aura autant de femmes que d'hommes dans le futur Conseil général.

On ne peut pas être d'accord avec les erreurs que vous évoquez.

C'est une motion téléguidée, orchestrée par l'UMP et l'UMVO et on comprend bien le sens de cette motion et vous comprendrez bien que l'on vote contre cette motion.

Isabelle MÉZIÈRES

Merci pour votre intervention. C'est un décret qui date du 17 février 2014 qui comprend des décisions importantes pour l'équilibre des territoires, pour la fragilité des territoires. Vous n'en n'avez jamais parlé pendant votre mandature, les Auversois n'ont pas été informés.

Jean-Pierre BÉQUET

Si par le Conseiller général.

Julien SÉRIGNAC

En quoi ce découpage déséquilibre le territoire ? La vraie raison c'est qu'il y a une question politique. Il n'a de sens que des couleurs des futurs Conseillers généraux.

Isabelle MÉZIÈRES

Il y a une centaine de Maires de toutes familles politiques qui ont fait des recours.

Jean-Pierre BÉQUET

Un point par rapport au PNR. Le PNR en soit ne sera modifié en rien. Le PNR est formé principalement par des représentants des deux départements du Val d'Oise et des Yvelines et par la Région Ile-de-France. J'ajoute qu'avant le découpage de la Vallée du Sausseron par Monsieur PASQUA, l'ancien canton qui regroupait Auvers, regroupait Méry et Saint-Ouen-l'Aumône. La boucle est bouclée, on retrouve nos racines, notre histoire.

Isabelle MÉZIÈRES

On verra dans l'avenir. Nous sommes sensibles à la protection, au territoire et à l'humain.

Jean-Pierre BÉQUET

Nous aussi.

Isabelle MÉZIÈRES

Quand on s'implante dans un territoire c'est parce qu'on le sent parce qu'on le vit et les décisions politiques ne suffisent pas, cela me semble du non respect de l'humain.

Jean-Pierre BÉQUET

L'équité et la parité sont des phénomènes humains.

Florence DUFOUR

L'impact c'est qu'Auvers ne soit plus Chef lieu de canton. C'était quelque chose dans le cœur des Auversois et je suis un peu étonnée de voir à quel point l'on s'exprime facilement ce soir alors que quand nous vous avons interrogé de façon très officielle sur votre avis vous nous aviez répondu que c'est le Conseiller général qui répondrait et qu'en qualité de Maire vous ne répondriez pas à cette question Jean-Pierre. Je suis très surprise de voir que tout à coup votre pensée s'est libérée et que vous nous expliquiez très concrètement maintenant ce que vous en pensez alors qu'avant les élections vous n'aviez pas d'avis et que vous aviez refusé de vous exprimer en Conseil.

Jean-Pierre BÉQUET

J'aurai pu le faire dans le débat public que j'ai proposé mais qui n'a pas été accepté. J'ai dit publiquement au Conseil général et j'ai écrit y compris sur un document qui a été distribué dans les boîtes aux lettres ma position la dessus. Il n'y a rien de nouveau la dessus.

Question du groupe « VIVRE AUVERS ENSEMBLE »

Julien SÉRIGNAC

Madame le Maire,

Dans votre programme, vous proposiez la création d'un conseil de l'opposition. C'est une idée très intéressante, à laquelle nous sommes évidemment sensibles. Vous faisiez ainsi deux propositions : d'une part permettre aux élus minoritaires que nous sommes de disposer d'un lieu pour accueillir les Auversois, d'autre part de créer un conseil de l'opposition qui se réunira une fois par semestre pour débattre publiquement de la vie locale et formuler des propositions concrètes et chiffrées.

Concernant votre première proposition, faut-il vous rappeler que disposer d'un local est un droit pour l'opposition, inscrit à l'article L.2121-27 du CGCT. En revanche, une question se pose pour laquelle vous avez une marge de manœuvre : peut-on disposer d'un lieu permanent ? Cela nous aurait permis, en l'occurrence, de nous réunir au moment où nous étions disponibles pour préparer ce conseil, comme nous vous l'avons demandé, demande à laquelle vous n'avez pas répondu favorablement. Si cela est possible, quel serait ce lieu ?

Quant à votre deuxième proposition, nous disposons déjà d'un droit de proposition et d'un droit d'amendement. Quel serait des lors l'intérêt de créer un conseil de l'opposition ? Cela signifie-t-il que nous pourrions disposer d'un secrétariat et de moyens de fonctionnement ? C'est ce que nous souhaitons, sans quoi votre proposition serait là aussi assez creuse. Dans ce cas, à quelle hauteur seraient les moyens, humain et financier, mis à notre disposition ?

Merci d'avance de nous éclaircir sur ces différents points qui nous intéressent au plus haut point.

Réponse d'Eric COLIN

Conformément à notre proposition formulée dans notre programme de campagne, nous souhaitons mettre en place un conseil de l'opposition dans lequel pourront s'impliquer des colistiers des listes présentes au premier tour des élections municipales, selon un prorata qui sera défini dans un règlement que nous proposerons au Conseil municipal.

Nous mettrons dans ce cadre à disposition des élus de l'opposition, des membres de ce conseil mais également de ceux du conseil des jeunes et du conseil des seniors, un local, à utilisation partagée pour que tous puissent se réunir et travailler sur leurs dossiers. Le planning d'occupation de ce local sera géré par le secrétariat de mairie.

L'impression papier (imprimante monochrome), les affranchissements postaux métropolitains, les petites fournitures (enveloppes, papier) seront prises en charge par les services de la mairie.

Cette aide ne saurait inclure les envois en nombre, les enquêtes d'opinion, l'envoi d'informations numériques ou papier a grande échelle, ni les envois de colis.

Nous étudions actuellement, en lien avec les services, quel local conviendrait le mieux a cet usage. Il figurera dans le règlement cité plus haut, et dès qu'il sera défini sera porté à la connaissance du président de votre groupe.

Cet important projet attendu par les Auversois pour dynamiser la démocratie locale sera entièrement déployé d'ici la rentrée scolaire.

Dans l'intervalle, le groupe Vivre Auvers Ensemble bénéficiera bien évidemment de conditions identiques à celles que l'ancienne majorité a accordées à l'opposition durant les derniers mandats, et dont vous connaissez précisément les contours et règles. Nous ne doutons nullement de la conformité parfaite des dispositions concrètes que vous aviez déployées aux textes en vigueur.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Fait à Auvers-sur-Oise, le 16 avril 2014.

Isabelle MÉZIÈRES
Maire d'Auvers-sur-Oise